



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapid-Dansour

Stance extraordinaire du conseil municipal de Rapid-Dansour, tenue le 22 août 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapid-Dansour et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Duhé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale par intérim

Absems	M. Kim Bégin-Cossite	Conseiller	siège no 1
	Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5

Un représentant de Roy et Frères était présent.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à la personne présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offre SBAO
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Duhé appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents:

QUE

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire:

ADOPTÉ.

3. APPEL D'OFFRE SBAO

ATTENDU QUE

la municipalité a reçu trois soumissions;

ATTENDU QUE

le représentant de Roy et Frères a mentionné au conseil que nous devons prendre sa soumission;

IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Duhé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE

la directrice-générale par intérim aille chercher les informations afin que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de la

ADOPTÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

DISCUSSION

5. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Mme Louise Bégin propose l'ajournement de la séance à jeudi le 25 août, 19 heures. Il est 20 h 35.

Accepté à l'unanimité;

Alain Gagnon
Alain Gagnon, Maire

Lucie Gravel
Lucie Gravel DG par intérim



N° de résolution
ou annulation

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Dansueur

Stance ajournée du conseil municipal de Rapide-Dansueur, tenue le 25 août 2016 à 19h00 à la salle municipale de Rapide-Dansueur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cosselle	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Duhe	Conseiller	siège no 6
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
Absente		
Aucun citoyen.		

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption soumission rechargement des chemins
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Duhe appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire:

ADOPTÉ.

3. ADOPTION SOUMISSION RECHARGEMENT DES CHEMINS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour les travaux de rechargement des chemins de la municipalité suite à l'appel d'offre affiché sur le site SEAO;

ATTENDU QUE l'entreprise Gabriel Aubé a soumissionné au montant de 310,874,88\$;

ATTENDU QUE l'entreprise Dubé Concassage a soumissionné au montant de 293,241,37\$;

ATTENDU QUE l'entreprise Roy et frères a soumissionné au montant de 276 174,39\$ mais sa soumission n'était pas conforme notamment parce qu'elle a été déposée après le délai prévu pour le dépôt des soumissions et qu'un montant avait déjà été dévoilé;

ATTENDU QUE par souci d'équité, le conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme pour le rechargement des chemins de Rapide-Dansueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cosselle, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents:

2016-08-214

2016-08-215

D' accorder le contrat à l'entreprise Dubé Concrassage qui a présenté la soumission la plus basse conforme au montant de 293,241.37\$ conditionnel à la réception d'un avis juridique pour valider le choix du conseil;

ADOPTÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 h 15.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon
Alain Gagnon, Maire

Lucie Gravel
Lucie Gravel, DG par intérim

2016-08-216

N° de résolution
ou annotation

